



DÉCISION N° 2024-18 du 29 avril 2024

Portant

Demande de subvention – Travaux d'installation d'un nouveau système d'éclairage à l'école Louise Michel

Cédric MAUREL, Maire de Bessières,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses article L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 23 mai 2020, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire ;

Vu la délibération n° 2021-01 en date du 21 janvier 2021 donnant délégation au Maire des attributions énoncées par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de demander une subvention pour des travaux d'installation d'un nouveau système d'éclairage à l'école Louise Michel ;

DÉCIDE

Article 1 : Sollicite le Conseil départemental de la Haute-Garonne pour une subvention d'investissement la plus élevée possible pour des travaux d'installation d'un nouveau système d'éclairage à l'école Louise Michel.

Article 2 : Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement			
Travaux d'installation d'un nouveau système d'éclairage à l'école Louise Michel			
DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
PROJET	MONTANT HT	PROJET	MONTANT HT
Système éclairage	76 985,09 €	Subvention Conseil Départemental (31)	30 794,04 €
		Auto financement	46 191,05 €
TOTAL	76 985,09 €	TOTAL	76 985,09 €

Article 3 : Monsieur le Maire et le Comptable du Service de Gestion Comptable de Grenade sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet des mesures de publication habituelles. Copie conforme sera adressée Monsieur le Préfet de Haute-Garonne.

Article 4 : La présente décision est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa notification.

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le 29 avril 2024

ID : 031-213100662-20240429-DEC2024_18-AR



Fait à Bessières, le 29 avril 2024

Le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire

Compte tenu de l'affichage en date du : 29 avril 2024

Reçu en préfecture le : 29 avril 2024